

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 26 novembre 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Présentation des observations de la santé des étudiants de Grenoble**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Réussite en licence : évaluation des dispositifs « Oui si »**
- 6. Questions diverses**

Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			Jacky CUVEX-COMBAZ
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Isabelle KRZYWKOWSKI	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA			Cédric LAURENT
Richard MONVOISIN	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Véronique GHIGLIONE (T)		X	
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Antonin BECKER (T)			
Zoé DUBOIS-MAYET (S)			
Bartimée BOSSON (T)	X		
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)			
Marie FERNANDEZ (T)			
Mathis MORIN (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			



Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)			
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

Invités permanents			
Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Ressources Humaines, aide à l’organisation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X (Audrey BOUAZIS GONINET)	
Anne BOITARD	Directrice adjointe de la DMAP		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X (Séverine ROYER)	

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
David ZIJP ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Administrateur provisoire de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Virginie MARTOIA	Statisticienne, en charge de la prévention au Centre de Santé	X	
Lison NEYROUD	Chargée de prévention au Centre de Santé	X	
Luca BISOGNIN	Présentation d'une certification (reportée à la prochaine séance)	X	
Denis TRYSTRAM	Présentation d'une certification (reportée à la prochaine séance)	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ Par David DECHENAUD
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Présentation des observations de la santé des étudiants de Grenoble**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Réussite en licence : évaluation des dispositifs « Oui si »**
- 6. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Proposition de motion relative à LPR, rédigée par des élus de la CFVU**

La CFVU du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes, réunie en session plénière le 26 novembre 2020, dénonce la loi de programmation de la recherche (LPR) tant dans son contenu que dans la méthode employée par le gouvernement pour la faire passer en force. Cette loi va transformer à brève échéance et en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur au sein des universités. Elle entraînera nécessairement des dégradations substantielles des conditions de travail et d'études, et ne sera pas sans conséquence sur la qualité de nos formations grenobloises.

La version finale de cette loi contient des éléments qui ont fait l'objet de larges contestations, tels les chaires de professeurs juniors et les CDI de mission scientifique. De plus ont été votés, à la dernière minute et sans concertation, des amendements qui attaquent les libertés universitaires : libertés d'expression et syndicales des personnels et étudiant·e·s via la création d'un nouveau délit pénalisant l'intention de «troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement». Enfin, le rôle du Conseil national des universités (CNU) est remis en question et, par là même, l'existence d'un statut national d'enseignant-chercheur, indispensable à la garantie d'un service public d'enseignement supérieur d'égale qualité sur l'ensemble du territoire.

La CFVU du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes est solidaire de l'ensemble des mobilisations contre la LPR. Elle demande à la présidence de l'université de confirmer publiquement sa position à son sujet, en particulier en s'engageant à ne pas recourir aux nouveaux dispositifs de recrutement - chaires juniors, CDI de mission scientifique, contournement du CNU - afin que leurs effets délétères ne deviennent réalité. Elle exprime également son attachement à la libre expression et manifestation des opinions au sein de la communauté universitaire telle que garantie par les droits fondamentaux, et demande également une prise de position publique de la présidence à ce sujet. L'indépendance des enseignants-chercheurs, qui se trouve protégée par un statut national, et l'assurance de l'exercice des libertés fondamentales au sein des universités françaises sont des valeurs auxquelles il convient de rappeler notre indéfectible attachement.

- Délibérations -

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

➤ *Approbation d'une proposition de motion relative à la loi de programmation de la recherche (LPR)*

La proposition de motion relative à la loi de programmation de la recherche (LPR) est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	2
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de motion relative à la loi de programmation de la recherche (LPR).

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Dernières informations sur le contexte sanitaire**
 - Fin du semestre 1
 - Début du semestre 2

Selon les dernières informations :

- Il n'y aurait pas de changement de politique d'accueil des étudiants pour la fin du semestre 1 (décret de fin octobre 2020 toujours en vigueur) ; un nouveau recensement sera effectué pour prendre en compte de nouvelles demandes de dérogation pour organiser certains travaux pratiques en présentiel.
- La réouverture des universités au début du semestre 2 est très incertaine. La Conférence des présidents d'universités (CPU) se mobilise pour expliquer aux autorités de tutelle qu'un second semestre commence aux alentours du 15 ou du 20 janvier, et qu'il serait souhaitable de faire coïncider la date de la reprise en présentiel avec le début du semestre.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Ces dernières informations ne sont pas rassurantes. Je ne comprends pas pourquoi il serait possible de rouvrir des cinémas et des lieux de culte, et impossible de rouvrir les universités. Je pense qu'il faut continuer à faire pression sur le ministère pour lui faire entendre que la situation des étudiants ne permet pas d'attendre plus longtemps le retour au présentiel. La CFVU pourrait rédiger un texte pour faire état de sa très grande inquiétude et de sa demande d'une reprise anticipée.

David DECHENAUD : Si les élus le souhaitent, je suis favorable à ce que la CFVU fasse état de son inquiétude par rapport à la perspective d'un retour en présentiel si lointain, et de son étonnement quant à la différence de traitement entre l'enseignement supérieur et les BTS, les classes préparatoires, etc. Nous pourrions également indiquer qu'un certain nombre d'étudiants sont déjà extrêmement fragilisés, et que le fait de reporter la date à laquelle nous pourrions de nouveau les accompagner dans leurs études universitaires est une mauvaise décision du point de vue pédagogique et même au-delà.

Thierry KLEIN : Je suis complètement d'accord. En physique, les retours que nous avons concernant les contrôles continus montrent que les résultats vont être catastrophiques.

David DECHENAUD : Il y a une stigmatisation du public étudiant, suspecté, sans aucun fait objectif avéré, d'être un vecteur particulier de transmission du virus sur les campus universitaires. Il me semble qu'il serait important d'indiquer que nos étudiants ne sont pas plus vecteurs de transmission du virus que toutes les personnes actuellement autorisées à venir travailler en présentiel. Il faut leur faire confiance dans leur capacité à respecter les règles sanitaires.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pour nous, le fait d'être les derniers autorisés à revenir sur nos lieux d'études est grave. Nous faisons face à

d'importants décrochages scolaires car les étudiants ne parviennent plus à suivre leurs cours. Nous espérons que le travail de la Vice-présidence Formation et de l'université va continuer pour que l'on puisse commencer le second semestre en présentiel, ou a minima en hybride. Cela permettrait à la fois de faciliter les apprentissages et de recréer des liens sociaux indispensables pour les étudiants dans une situation de grand isolement.

David DECHENAUD : Les Vice-présidents Formation des universités s'évertuent à faire entendre cela au ministère. Anne-Sophie BARTHEZ, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, indique partager notre point de vue. J'espère qu'elle aura la force de conviction nécessaire pour obtenir une reprise en présentiel dès le 20 janvier, nous permettant de commencer le second semestre dans de bonnes conditions et de sauver l'année universitaire.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Annonces relatives au tutorat**
 - Intention déclarée par la DGESIP
 - Volonté de la présidence et de la vice-présidence
 - Courrier SGEN CFDT-UNSA - Interasso au président de l'UGA et à l'administrateur général de Grenoble INP

Isabelle KRZYWKOWSKI : Nous souhaiterions que toute la communauté universitaire puisse prendre connaissance du courrier envoyé par le Président de l'UGA aux sénateurs au sujet de la LPR.

David DECHENAUD : J'en informerai le Président. Il s'agit de courriers envoyés aux députés de la circonscription.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je propose la motion suivante : « La CFVU de l'UGA réunie le 26 novembre 2020 s'inquiète de l'annonce d'une rentrée tardive et conditionnelle alors que de nombreux lieux publics sont autorisés à reprendre leurs activités dans le respect des normes sanitaires et que d'autres lieux de formation (premier et second degrés, classes préparatoires, etc.) ne sont jamais passés à distance. La CFVU s'étonne que les étudiants et personnels de l'université soient ainsi stigmatisés et dénonce un manque de confiance qui risque de sacrifier une génération déjà dangereusement fragilisée. Elle demande donc la possibilité de revenir sur site dès le mois de décembre, au moins dans un régime alterné avec un seuil de 50% de présence, comme cela avait été préparé par les équipes dès la rentrée. »

Après discussion, il est décidé de soumettre la motion suivante au vote :

« La CFVU de l'UGA réunie le 26 novembre 2020 s'inquiète de l'annonce d'une rentrée tardive et conditionnelle alors que de nombreux lieux publics sont autorisés à reprendre leurs activités dans le respect des normes sanitaires et que d'autres lieux de formation (premier et second degré, classes préparatoires, ...) ne sont jamais passés à distance. La CFVU s'étonne que les étudiants et personnels de l'université soient ainsi stigmatisés alors qu'aucune information sanitaire ne justifie un tel écart dans les décisions, et dénonce un manque de confiance qui risque de sacrifier une génération déjà dangereusement fragilisée. Elle demande donc la possibilité de revenir sur site au plus tôt, et dès le mois de décembre lorsque c'est possible, n'impliquant pas forcément la tenue de tous les cours en présentiel. »

- Délibérations -

Approbation d'une proposition de motion relative à la reprise en présentiel des activités d'enseignement

Suite à la proposition d'une élue de la CFVU, et après discussion, il est décidé de soumettre au vote une motion relative à la reprise en présentiel des activités d'enseignement.

La proposition de motion relative à la reprise en présentiel des activités d'enseignement est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	2
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de motion relative à la reprise en présentiel des activités d'enseignement.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
→ Par David DECHENAUD
- 3. Présentation des observations de la santé des étudiants de Grenoble**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Réussite en licence : évaluation des dispositifs « Oui si »**
- 6. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 8 octobre 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	2
Nombre de votants	31
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

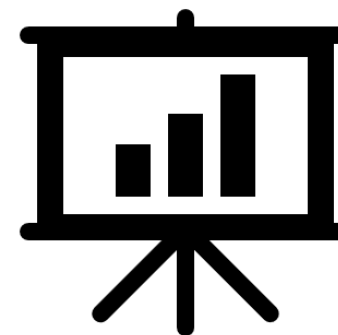
Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Présentation des observations de la santé des étudiants de Grenoble**
→ Par Virginie MARTOIA et Lison NEYROUD
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Réussite en licence : évaluation des dispositifs « Oui si »**
- 6. Questions diverses**

Etat de santé des étudiants de l'UGA

Enquêtes OSEG
L1 2018 & L2 2019

Centre de Santé Universitaire
Nicolas Manzini
Virginie Martoia
Lison Neyroud



Objectifs et moyen

- Disposer d'un tableau de bord de l'évolution de comportements, attitudes et perceptions liés à la santé
- Réactualiser les orientations de santé publique : affiner les besoins de soins et de prévention
- Enquête tour à tour sur 3 niveaux d'études : L1, L2 et M1 (fausse cohorte)

Méthodologie

- Envoi du questionnaire informatisé sur les adresses mails institutionnelles
- Période de passation : octobre à décembre
- Taux de réponse variable, de l'ordre de 20% à 30%
- Présentation ce jour des résultats :
 - Enquête L1 en 2018 – 2305 questionnaires exploitables
 - Enquête L2 en 2019 – 1180 questionnaires exploitables

Vulnérabilité sociale

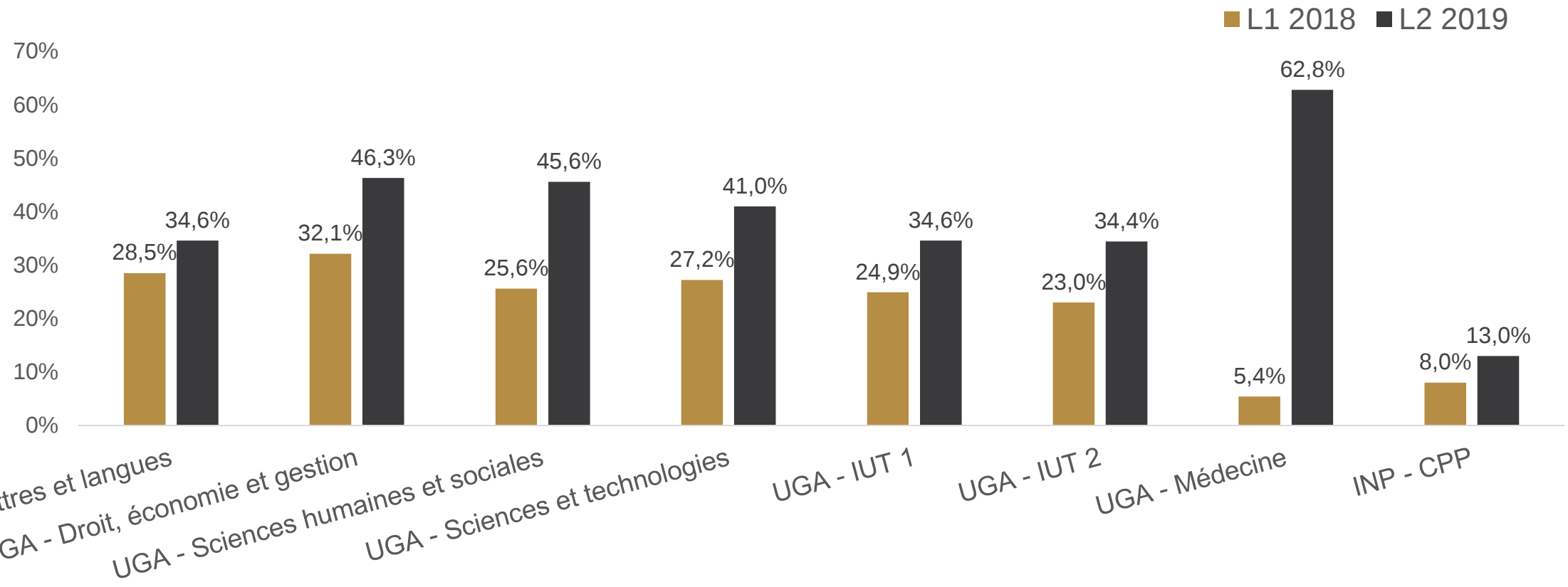
- Etablie d'après le score EPICES
- Phénomène de précarisation après une année à l'université

	L1 2018	L2 2019
Difficultés financières	17,4%	25,1% ↗
Vulnérabilité sociale	26,5%	31,8% ↗

- Plus importante chez les étudiants internationaux, les décohabitants et les boursiers
- Associée à un moins bon état de santé physique et psychique et à davantage de comportements défavorables à la santé

Activité rémunérée

- Plus fréquente en L2 (41,5%) qu'en L1 (25,8%)
- Peu d'étudiants travaillent plus d'un mi-temps (2,1% à 5,4%)



Accès aux soins et droits santé

❖ Complémentaire santé

- 14,2% des étudiants L1 et 11,9% des L2 n'ont pas de complémentaire santé
- En L2 : les étudiants internationaux sont 5 fois plus nombreux que les autres à ne pas avoir de complémentaire santé

❖ Renoncement aux soins

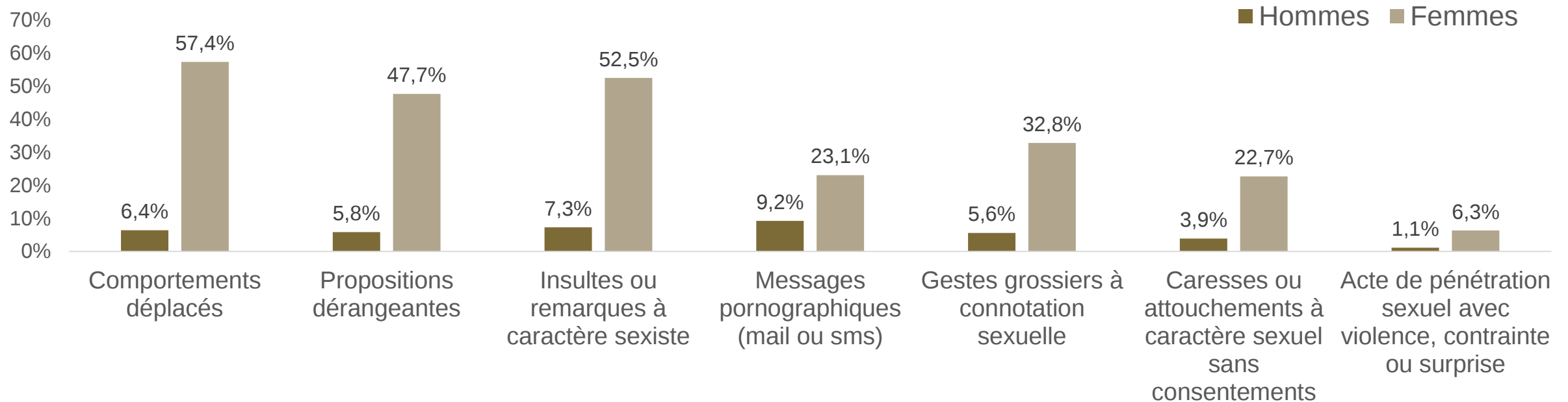
- Renoncement aux soins en augmentation après un an à l'université (passant de 9% en L1 à 14,1% en L2)
- Principales raisons : délais de rendez-vous, incompatibilités horaires et difficultés financières
- Aucun lien entre le renoncement et l'absence de complémentaire → Surcoût

Handicap

- Thématique intégrée en 2019
- 8,1% des étudiants en situation de handicap
- 57,9% d'entre eux bénéficient d'aménagements
- Raisons évoquées lorsque non-demande d'aménagements : absence d'aménagements possibles, handicap non reconnu, manque d'informations au sujet des aides et des procédures

Violences sexistes et sexuelles

- Thématique intégrée en 2019
- Touchent 73,9% des femmes et 19,1% des hommes
- Fort facteur de risque des tentatives de suicide (x5 pour les personnes victimes de viol)



Santé psychique

❖ Détresse psychologique

- Evaluée par le MHI-5
- En L2 : 27% des hommes et 46,4% des femmes expriment des signes de détresse psychologique
- Situation stable par rapport à L1 et toujours préoccupante (cf. données nationales)
- Liens forts entre santé psychique et physique : le mal-être est associé à la perception d'un moins bon état de santé et à des comportements de santé moindres

	UGA –Arts, lettres et langues	UGA –Droit, économie et gestion	UGA – Sciences humaines et sociales	UGA –Sciences, technologies et santé	UGA IUT 1	UGA IUT 2	UGA – Médecine, pharmacie	INP CPP
Détresse psychologique	47,3% **	44,6% *	42,1% ↗	33,2%	27,6%	34,6%	22,0% ↘	13,0% *

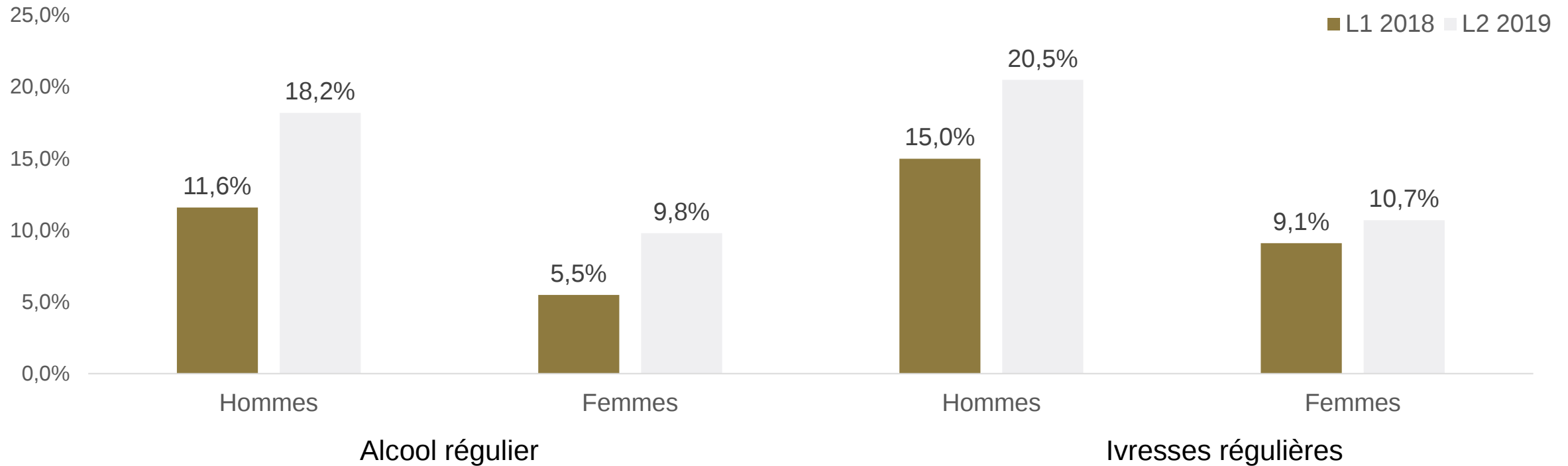
❖ Tentatives de suicide :

- 9,9% des étudiants de L2 et 8,9% des étudiants de L1 ont déjà fait une tentative de suicide
- Pour 1,2% des étudiants de L2, cette tentative de suicide a eu lieu dans l'année
- Près de la moitié des étudiants n'ont bénéficié d'aucun suivi suite à leur geste

Substances psychoactives

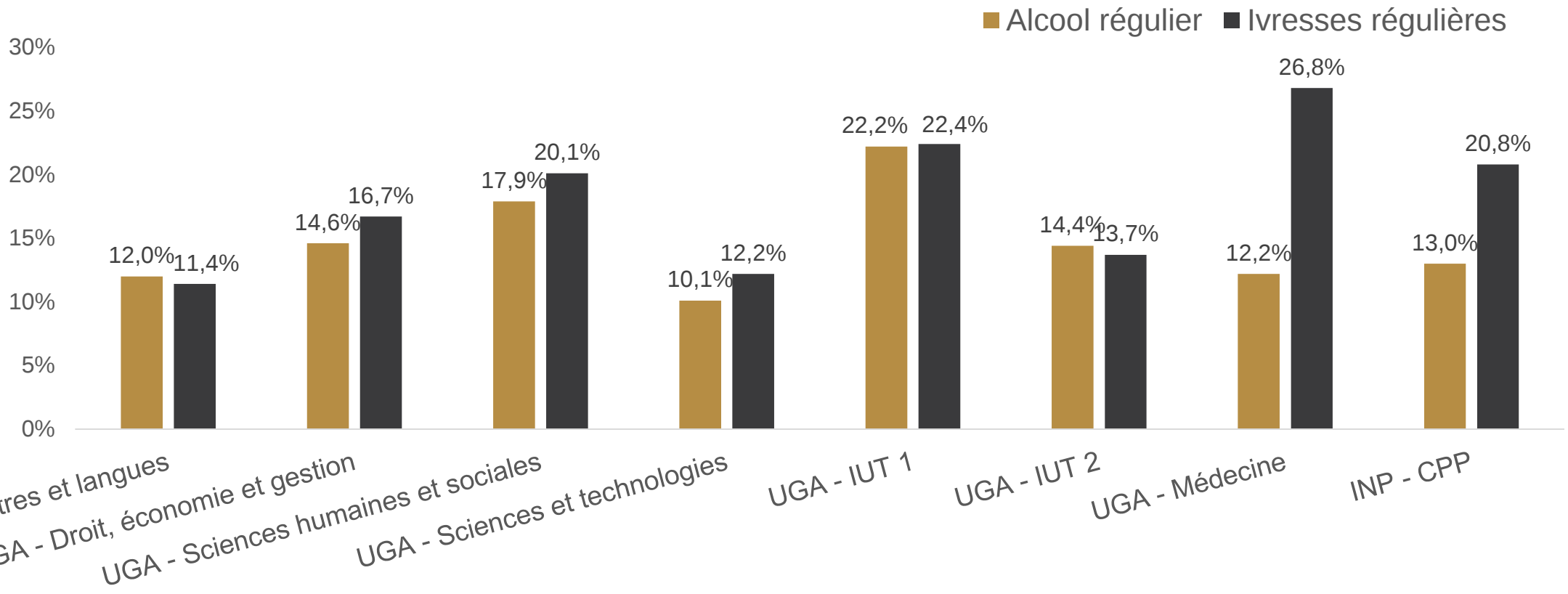
❖ Alcool

- Consommation davantage masculine
- Nette augmentation des pratiques régulières après un an à l'université



Substances psychoactives

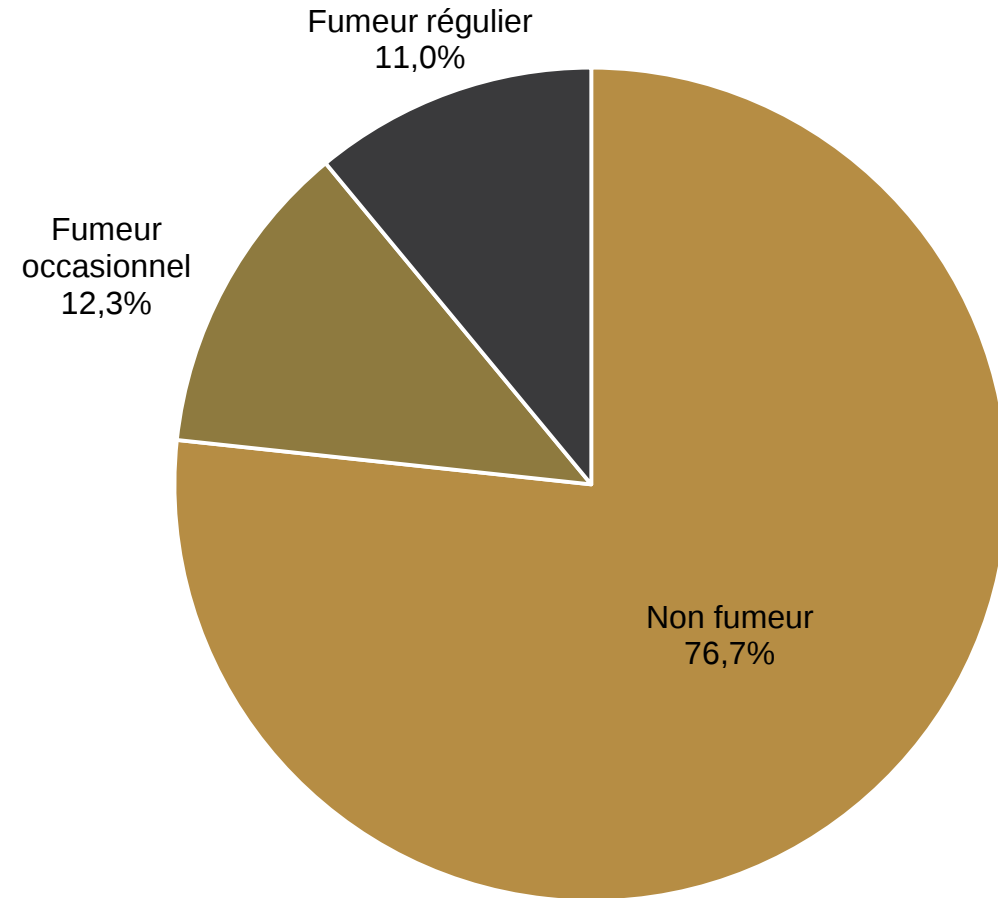
❖ Pratiques régulières en L2



Substances psychoactives

❖ Tabagisme

- Consommation quotidienne stable entre L1 (12,7%) et L2 (11%)
- La consommation occasionnelle ne diminue pas depuis quelques années



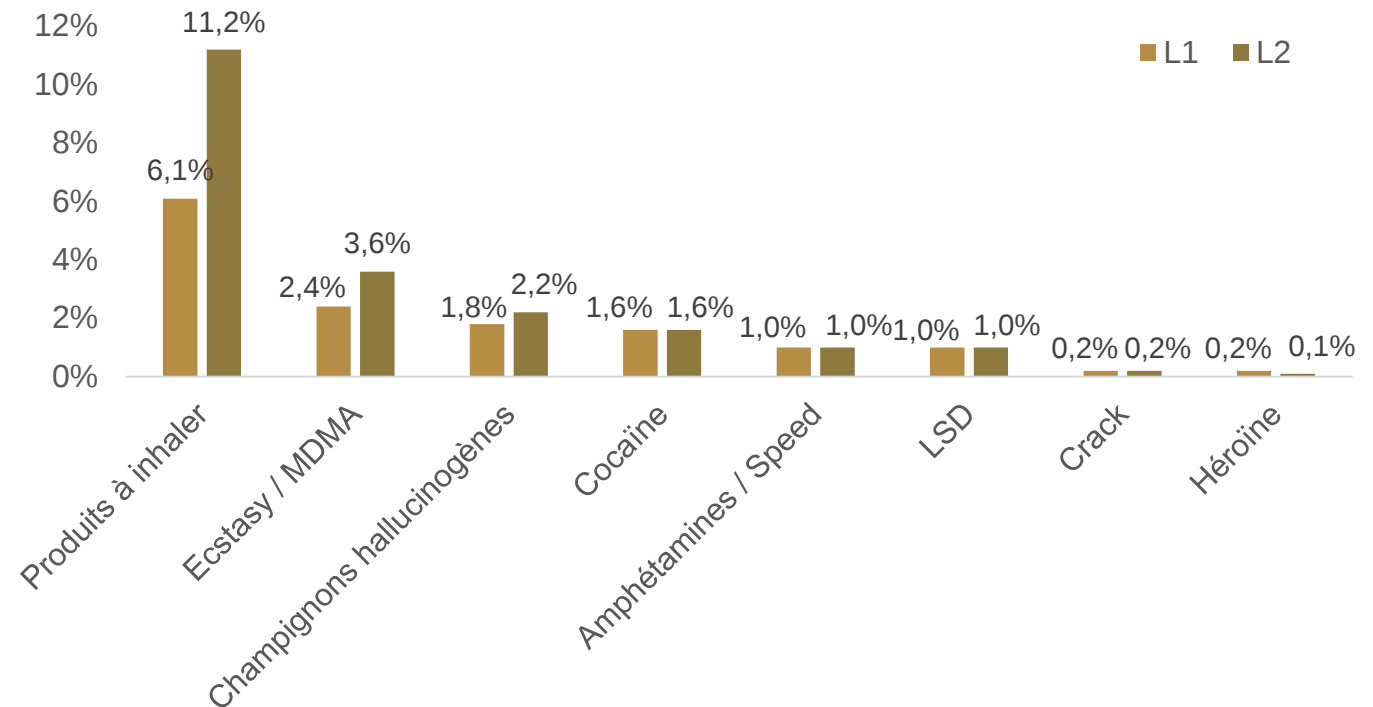
Substances psychoactives

❖ Cannabis

- Consommation régulière stable mais hausse du nombre de consommateurs d'une année à l'autre (14,2% en L1 contre 17,3% en L2)
- Consommation plus importante chez les hommes

❖ Autres substance illicites

- Les produits à inhaler sont les plus consommés et les seuls à augmenter entre L1 (6,1%) et L2 (11,2%)



Comportements de santé

❖ Sommeil

- Dimension essentielle et liée à la santé – tant physique que psychique
- Problèmes de sommeil fréquents pour 42,9%% des étudiants de L1 et 42,3% de ceux de L2
- Importance des facteurs « environnementaux » : 16% des L1 et 17,3% des L2 se privent fréquemment de sommeil au profit de leurs études

❖ Activité physique

- Les étudiants grenoblois sont toujours très sportifs : 70% des L1 et près de 75% des L2 ont une activité physique hebdomadaire
- Pratique plus développée chez les hommes

Comportements de santé

❖ Alimentation

- Alimentation jugée équilibrée par 58,8% des étudiants de L2 (55,3% en L1)
- Facteurs environnementaux essentiels
 - Budget insuffisant pour 15% (L1) à 18% (L2) des étudiants
 - Pause méridienne insuffisante pour 24,8% (L1) à 28,9% (L2) des étudiants

A retenir

- ✓ Bonne santé générale d'un grand nombre des étudiants
 - ✓ Des étudiants sont plus fragiles :
 - En situation de vulnérabilité sociale
 - Avec des signes de détresse psychologique
 - Avec moins de comportements favorables à la santé
- Population à risque, rester vigilant et proposer des actions spécifiques
- ✓ Importance des facteurs sociaux et environnementaux sur l'état et les comportements de santé : poursuivre l'action sur ces déterminants est crucial et appartient à tous

Jean BRETON : Cette enquête a-t-elle ciblé également les étudiants internationaux non francophones ?

Virginie MARTOIA : Le questionnaire n'était disponible qu'en français ; il s'agit effectivement d'une des limites de cette enquête. Une psychologue assure quelques consultations pour les étudiants anglophones.

Lison NEYROUD : On remarque que les étudiants, qu'ils soient francophones ou non, ont des difficultés à se repérer dans le système de santé : Qu'est-ce qu'une complémentaire santé ? Qu'est-ce que la carte vitale ? Quand consulter et vers qui se tourner ? Ces difficultés sont exacerbées chez les non francophones.

Jean BRETON : Si l'on repère un étudiant non francophone qui rencontre ce type de difficultés, vers qui peut-on l'orienter ?

Virginie MARTOIA : Des personnels du Centre de santé peuvent les accueillir en anglais. Le Service Accueil international (ou ISSO : International Students & Scholars Office) est également un relais essentiel.

Florence COURTOIS : Cette étude était-elle déclarative ?

Lison NEYROUD et Virginie MARTOIA : Oui.

Florence COURTOIS : Existe-t-il une comparaison avec la population du même âge qui n'est pas étudiante ? Cela permettrait d'apprécier si le fait d'être étudiant augmente la vulnérabilité sociale, les comportements addictifs, etc.

Virginie MARTOIA : En ce qui concerne la vulnérabilité sociale, je ne dispose pas d'éléments récents de comparaison. Quant aux consommations, il avait été montré que par rapport aux jeunes du même

âge en insertion et en emploi, les étudiants buvaient plus et consommaient moins de tabac alors que la consommation de cannabis était à peu près identique. Nous essayons également de trouver des comparaisons avec des populations étudiantes plus larges, au niveau national.

Lison NEYROUD : Il y a des disparités au sein même du public étudiant. Par exemple, d'autres études n'ont pas de tels niveaux rapportés de souffrance psychique.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Les étudiants de L2 interrogés correspondent-ils à la promotion de l'année dernière qui a vécu le confinement ?

Virginie MARTOIA : Ces étudiants ont été interrogés avant le confinement, entre octobre et décembre 2019. Une enquête auprès des étudiants de master est actuellement en cours ; les résultats seront disponibles l'année prochaine.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je trouve ces chiffres dans l'ensemble très inquiétants. A-t-on une idée des prescriptions médicales que reçoivent nos étudiants ? Certains se voient prescrire des antidépresseurs et des somnifères alors que l'on dispose aujourd'hui de médicaments plus équilibrés.

Virginie MARTOIA : Nous n'avons pas d'éléments relevant du dossier médical. En revanche, une question concernait la prise de médicaments psychotropes (antidépresseurs, neuroleptiques, et anxiolytiques) : 7 % des étudiants de L2 ont pris des psychotropes au cours des 12 derniers mois, et sans prescription médicale pour 16 % d'entre eux.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Il serait intéressant de faire une comparaison à ce sujet l'an prochain.

Emmy MARC : Vous nous avez présenté les résultats de l'enquête concernant les violences sexistes et sexuelles. Serait-il possible d'avoir un retour de la cellule anti-harcèlement ?

David DECHENAUD : Oui, nous pourrions prendre le temps d'une présentation de cette cellule et de ses constats.

Martin OUDART : Je pourrai faire une présentation détaillée des cellules et de leur évolution.

Sylvie MARTIN-MERCIER : Les étudiants qui relèveraient du Service accueil handicap (SAH) éprouvent des difficultés pour se signaler. J'ai pu constater qu'un certain nombre d'étudiants, mal informés par leur médecin généraliste et parfois spécialiste, pensent qu'ils n'ont droit à rien. Il pourrait être intéressant de porter à la connaissance des personnels de santé ce que notre université peut offrir à ces étudiants. Par ailleurs, certains étudiants m'ont indiqué avoir assez mal vécu les prises en charge qu'ils avaient eues au lycée, et préfèrent tirer un trait sur un accompagnement qu'ils considèrent contreproductif. Je pense que nous avons un travail d'apaisement à envisager.

David DECHENAUD : Nous pourrions inviter Véronique BRICOUT, chargée de mission pour l'accompagnement des étudiants porteurs de handicap, à venir nous présenter les actions du SAH.

Hugo PREVOST : Ces chiffres sont très intéressants et effectivement assez alarmants pour un certain nombre de points. Toutes ces problématiques ne relèvent pas uniquement du SAH ou du Centre de santé : la CFVU a un vrai rôle à jouer. La surcharge de travail des étudiants, parfois également salariés, les amènent à se priver de sommeil voire, dans certains cas, à prendre des substances.

Virginie MARTOIA : Nous sommes tout à fait d'accord et c'était le sens de

l'intégration des déterminants sociaux et environnementaux. Des actions sur ces déterminants sont parfois plus efficaces que des actions sur des facteurs plus individuels.

David DECHENAUD : Je suis d'accord concernant notre rôle en tant que CFVU, et le cas échéant en tant qu'enseignants. Il faut que nous valorisions le travail que vous avez réalisé et que nous communiquions au sujet des dispositifs existants pour que les étudiants et les collègues puissent orienter au mieux les étudiants.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Est-ce qu'un travail va être effectué par rapport aux chiffres qui ressortent de cette enquête, en dehors des actions déjà menées par le Centre de santé ? Un travail d'information auprès des enseignants, et également un travail en lien avec le CROUS sur les questions d'alimentation, notamment pour palier les difficultés liées aux pauses méridiennes trop courtes.

David DECHENAUD : Au-delà de leur caractère informatif, je pense que ces études peuvent nous aider à établir une stratégie pour améliorer la situation. Concernant la pause méridienne, il s'agit notamment d'adapter les emplois du temps afin qu'ils permettent aux étudiants de se restaurer convenablement.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Présentation des observations de la santé des étudiants de Grenoble**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ Par David DECHENAUD
- 5. Réussite en licence : évaluation des dispositifs « Oui si »**
- 6. Questions diverses**



Présentation ODF Non Accréditée

CFVU du 26 novembre 2020

EVOLUTION ODF Non Accréditée

Modification des MCC : **DU Certificat d'études juridiques spécialisées (CEJS) EAD** – Faculté de Droit.

Contexte : ce DU propose aux étudiants un approfondissement de leurs connaissances juridiques dans quatre domaines du droit : Droit public ; Droit des affaires ; Droit civil ; Droit international et européen.

Les étudiants doivent choisir 5 enseignements, soit de niveau L3, soit de niveau M1, sur les 2 semestres, parmi les cours proposés dans ce DU, provenant de la L3 EAD (mention Droit Parcours Droit) ou d'un M1 EAD (mentions Droit privé - Droit des affaires - Droit public des affaires - Droit des collectivités territoriales - Droit des libertés - Droit européen - Droit international).

EVOLUTION ODF Non Accréditée

Modification des modalités d'évaluation :

En 2019/20 : les examens correspondaient à des évaluations orales.

En 2020/21 : les examens correspondent aux mêmes modalités d'examens que celles des enseignements de L3 ou M1 en EAD choisis par les étudiants.

Ce changement de modalités d'examen du DU CEJS se justifie par l'accroissement, déjà constaté par le passé, des demandes de conservation de notes (reprise des notes pour des matières déjà validées) d'étudiants qui suivraient ultérieurement un M1 EAD.

Or, la conservation n'est autorisée que sur des épreuves de nature équivalente.

EVOLUTION ODF Non Accréditée

Modification RDE **DU Etudes Technologiques Internationales (DUETI) – IUT 1**

En raison de la crise sanitaire, le règlement des études a été adapté en proposant, à titre exceptionnel pour l'année 2020/21, 3 modalités alternatives, dans le cas où l'accueil au S1 en présentiel par l'université partenaire ne serait pas possible :

- L'étudiant pourra être amené à suivre, au S1, la formation à distance proposée par l'université partenaire.
Si pas de possibilité de formation en distanciel :
- L'étudiant pourra suivre en France au S1 une formation en relation avec sa mobilité soit dans le cadre d'une double inscription dans une L3 de l'UGA (dans le respect de la procédure détaillée dans la note de cadrage relative aux admissions), soit dans le cadre d'une formation de niveau L3 ou LPro à dimension internationale).

EVOLUTION ODF Non Accréditée

Modification RDE **DU Etudes Technologiques Internationales (DUETI) – IUT 1 (suite)**

- l'étudiant pourra être autorisé à effectuer un stage au cours du S1 de préférence avec une dimension internationale. Ce stage doit faire partie du programme d'études négocié avec le partenaire pour valider le DUETI. Le stage ne pourra s'effectuer que dans le cadre des mesures prises par l'établissement au regard de la situation pandémique.

EVOLUTION ODF Non Accréditée

Modification RDE **DU Etudes Technologiques Internationales** (DUETI) – IUT 2

En raison de la crise sanitaire, le règlement des études 2020-21 a été revu.

L'IUT 2 propose les modalités alternatives suivantes si l'étudiant ne peut suivre en présentiel les cours de l'université d'accueil à l'étranger :

- La formation en distanciel peut-être proposée en cas de crise sanitaire.

EVOLUTION ODF Non Accréditée

Modification RDE **DU Etudes Technologiques Internationales** (DUETI) – IUT 2 (suite)

A titre exceptionnel pour l'année 20/21, dans le cas où la formation à l'étranger au S1 serait annulée par l'université partenaire d'accueil sans proposition de formation en distanciel :

- Le S1 pourra être suivi dans le cadre du DU Business Administration (cours de gestion en anglais).
- L'étudiant pourra être autorisé à effectuer un stage d'une durée de 3 mois, faisant l'objet d'un mémoire et d'une soutenance. Ce stage doit faire partie du programme d'études négocié avec le partenaire pour valider le DUETI. Le stage ne pourra s'effectuer que dans le cadre des mesures prises par l'établissement au regard de la situation pandémique.

Noémie DUTILLEUL : Les frais d'inscription du DUETI de l'IUT 2 prévoient 200 € en plus des droits internationaux, alors que ce n'est pas le cas du DUETI de l'IUT 1.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous souhaiterions savoir ce qui justifie ces 200 € supplémentaires ; nous n'avons en effet pas remarqué de différence notable entre ces DUETI.

David DECHENAUD : Il s'agit de voter le règlement des études et non l'aspect financier. Je vous propose de demander aux IUT d'expliquer ces différences de tarif afin de pouvoir vous apporter une réponse éclairée.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

Les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations non accréditées sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	4
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations non accréditées.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Présentation des observations de la santé des étudiants de Grenoble**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Réussite en licence : évaluation des dispositifs « Oui si »**
→ Par Florence COURTOIS
- 6. Questions diverses**



Réussite en Licence

Evaluation des dispositifs Oui si

**Comment
définir la
Réussite des
étudiants ?**

Quels indicateurs ? Quels outils ?

- Grande diversité des situations individuelles → diversité des indicateurs de mesures
 - Taux de validation de la L1
 - Taux de validation du diplôme d'inscription post bac ?
 - Taux de validation d'un diplôme à N+4 après le bac ?
 - Taux de défaillance en L1 ?
 - Nombre d'ECTS validés par rapport aux ECTS inscrits ?
- Nécessité de prendre en compte
 - la maturation du projet de formation
 - la richesse de parcours non linéaires

Dans le cadre défini par la Loi Orientation et Réussite des Etudiants et du décret « Licence » de 2019 :

- Individualisation des parcours de formation
- Assouplissement de la référence à l'année
- Accompagnement des lycéens et étudiants dans la transition Bac-3/+3
 - Au lycée : semaines de l'orientation, prof principal dédié, projet de formation motivé, fiche avenir
 - A l'Université : formalisation et renforcement d'actions existantes

Aménagements d'études 'Oui Si'

- Uniquement pour les formations **non** sélectives
- Détection après examen du dossier individuel sur Parcoursup
 - Avant l'admission (avril-mai)
 - Le dispositif 'Oui si' génère un **OUI**
 - Relatif aux **attendus** de la formation (disciplinaire, méthodologiques, projet de formation)
 - Contraignant pour l'étudiant qui accepte la proposition d'admission
- Mis en œuvre depuis 18-19
 - souvent issus de dispositifs d'accompagnement déjà existants
 - parfois révisable en cours d'année
 - certain aménagements ouverts aux étudiants qui le souhaitent

→ Etude 'Oui si' (Marie-Laure Keime, DGD Formation)

- Recensement et description des dispositifs 'Oui' si à l'échelle de l'UGA
- Perception des dispositifs
- Données mises à disposition des équipes pédagogiques

Méthodologie de l'étude

Recensement des dispositifs

Etude menée sur 34 des 44 parcours ayant un ou plusieurs dispositifs 'Oui Si' (54 parcours de licence non sélectifs à l'UGA)

L1 renforcée

Licence en 3 ans

- ✓ Toutes les UE de L1 (60 ECTS)
- ✓ Enseignements supplémentaires :
 - soutien
 - tutorat

35 dispositifs

26 à Grenoble ; 779 étudiants
9 à Valence ; 113 étudiants

L1 étalée

Licence en 4 ans

- ✓ Etalement des 60 ECTS de L1 sur 2 années universitaires
- ✓ Enseignements supplémentaires :
 - soutien
 - tutorat

8 dispositifs

6 à Grenoble ; 132 étudiants
2 à Valence ; 55 étudiants

Année propédeutique

Licence en 4 ans

- ✓ Une année d'enseignements en amont de la L1 (60 ECTS)
- ✓ Enseignements supplémentaires :
 - soutien
 - tutorat

2 dispositifs

Grenoble ; 99 étudiants
Valence ; 32 étudiants

Enquêtes

1. Entretiens avec les référents 'Oui Si'

- Fonctionnement de l'équipe pédagogique
- Effet du dispositif sur les étudiants
- Organisation du dispositif
- Perspectives

2. Enquête auprès des étudiants

1006 étudiants interrogés sur 1600 étudiants ayant suivi le dispositif (18-19) ou en cours (19-20)

- Perception du dispositif, a priori et a posteriori
- Satisfaction
- Réponses à des questions ouvertes (« raisons de l'abandon, utilité dans la définition du projet de formation, ..)

Fiches de synthèse

Rédaction par mention ou par parcours
À disposition des équipes pédagogiques

1- Données sur la place des Oui si dans la promo de L1

Taux ADM/AJ/DEF

Comparaison par type de bac

Réinscription à l'UGA

2- Retour du responsable pédagogique

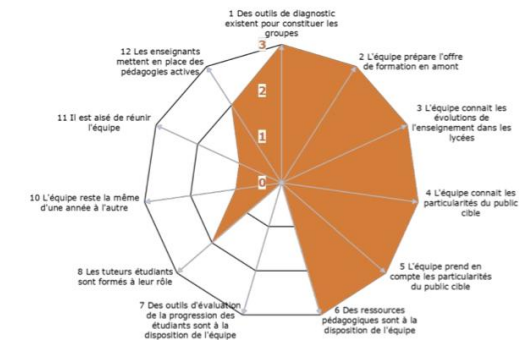
identification des points forts, de blocage ou d'amélioration

3- Retour de l'enquête étudiants

Assiduité et abandon, Attentes et projet, organisation, utilité,
Satisfaction globale

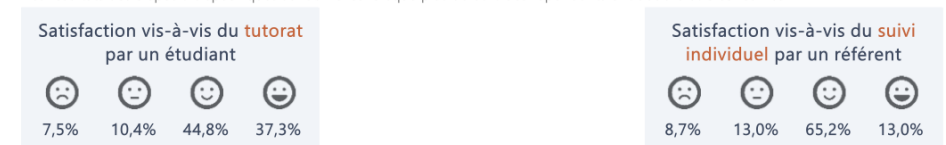
Verbatim complet des questions ouvertes

Fonctionnement
de l'équipe
pédagogique

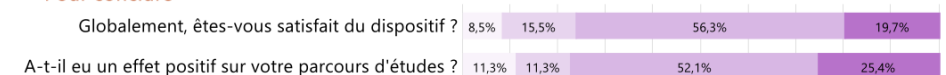


~ Dispositifs spécifiques ~

Les résultats des dispositifs spécifiques sont affichés lorsque plus de 60% des répondants ont déclaré être concernés



~ Pour conclure ~



Exemples de présentation des données

Principales Observations

Ce que disent les référents

Points forts

- Ciblage des étudiants, prise en compte des particularités individuelles
- Préparation des séquences pédagogiques; coordination, organisation
- Perception du dispositif par les étudiants
- Personnalisation des parcours
- Accompagnement des étudiants dans la construction de leur parcours

Difficultés

- Instabilité de l'équipe pédagogique
- Défaut d'assiduité des étudiants
- Manque d'implication des étudiants dans la construction de leur projet
- Résultats des étudiants parfois décevants

Ce que disent les étudiants

Points forts

- Satisfaction globale, taux 75 à 90% (contenus disciplinaire, séances de soutien, tutorat, suivi individuel)
- Accompagnement pour la suite de leur projet (60 à 80%)
- Progression disciplinaire
- Organisation générale
- 70% pensent que le dispositif a eu un effet positif sur leur parcours d'étude

Attentes

- Mise à niveau disciplinaire
- Aide méthodologique
- Ressenti initial : contrainte ou stigmatisation
- Ressenti a posteriori : chance et opportunité

Points faibles

- Information initiale sur le dispositif
- Pas d'identification du contrat pédagogique
- Horaires des séances de tutorat ou soutien

Conclusions

- **Généralisation difficile** car modalités de mise en œuvre variées
 - L1 étalée peu satisfaisante
 - Remédiation disciplinaire dans un objectif d'obtention du diplôme (L1 renforcée)
 - Construction d'un projet alternatif de réorientation (L1 étalée ou propédeutique)
- **Engagement** fort des équipes pédagogiques pour les dispositifs 'Oui si'
- **Volonté d'aider les étudiants** repérés comme fragiles
- Les étudiants ayant suivi le dispositif poursuivent plus leurs études que le reste des L1
- Taux d'abandon du dispositif : ~30%
- Taux d'abandon minoré lorsque le projet de formation est défini, les attentes par rapport au dispositif sont identifiées; le choix de la formation est raisonné
- **Taux de réussite restant faible** (bacs technologiques, bac pro)

Perspectives

- Pérennisation et enrichissement de l'étude
 - Amélioration des questionnaires
 - Enquête tuteurs
- Développer l'information sur les dispositifs à destination des futurs étudiants
- Création d'un **réseau de référents** :
 - Partage d'expériences
 - Mutualisation de ressources ?
 - Création de parcours communs de remédiation ?
- Amélioration continue des formations et du service rendu à l'étudiant
 - Appropriation des résultats de l'enquête par les conseils de perfectionnement
 - Renforcer l'individualisation et la modularité des parcours

Olivier OCCELLO : Lorsque cette loi est parue, j'ai été très dubitatif quant à son application. Avez-vous une idée du nombre d'étudiants qui ont abandonné leur vœu à la réception de leur réponse « oui si » ?

Florence COURTOIS : Il est très difficile de répondre à cette question. J'ai interrogé les enseignants des lycées lors des Journées d'échanges lycée université (JELU), mais je n'ai obtenu aucune réponse, que ce soit à Grenoble ou à Valence. Pour l'ensemble des formations de l'UGA, une réponse « oui » ou « oui si » a été faite à tous les bacheliers de l'académie. Les équipes pédagogiques qui proposent un « oui si » le font lorsque c'est pertinent.

Olivier OCCELLO : 1000 étudiants sur 1600 ont répondu à l'enquête. Ne craignez-vous pas que les conclusions que vous en tirez, notamment concernant les problèmes d'assiduité, ne reflètent que les étudiants qui ont été convaincus par le dispositif ?

Florence COURTOIS : Cette enquête a été effectivement menée auprès des étudiants ayant accepté le dispositif. 7 % des interrogés ont indiqué que ce « oui si » constituait le dernier choix qui s'offrait à eux.

Olivier OCCELLO : A quelle période de l'année l'enquête a-t-elle été menée ?

Florence COURTOIS : Elle a été menée d'avril à début juillet par l'Observatoire des formations qui dispose d'une méthodologie calibrée pour ce genre d'enquête.

David DECHENAUD : 600 étudiants n'ont pas répondu ; si c'est en raison d'une très grande insatisfaction, cela fausse effectivement les données statistiques. Il s'agit de la limite de ce genre d'enquête.

Florence COURTOIS : Tous les étudiants qui ont été inscrits dans un

dispositif « oui si » en 2018-2019 et 2019-2020 ont été contactés, même ceux qui ne se sont pas de nouveau inscrits à l'université et qui se sont dirigés vers un IUT, un BTS voire une classe préparatoire.

Isabelle KRZYWKOWSKI : J'ai été très sensible au fait que vous ayez insisté sur l'idée que l'échec est très difficile à définir et que la maturation du projet doit compter. Je pense que nous avons encore beaucoup de communication à faire à ce sujet. Les parcours non linéaires peuvent être passionnants et de plus en plus pensés par les étudiants. Il serait intéressant d'avoir le même type d'approche pour les masters. Je suis très gênée par les relevés de notes que nous délivrons : ils font état du parcours en indiquant si l'année a été validée en seconde session, ce que je trouve contradictoire avec la volonté de mettre en place des rythmes différents, des projets non linéaires, des accompagnements... Je pense que nous devrions avoir une réflexion plus approfondie sur ce sujet, notamment en CFVU.

Florence COURTOIS : Peut-être que la mise en place des blocs de compétences pourrait être une première approche.

David DECHENAUD : Avant 2019, un étudiant qui effectuait sa licence en 4 ans était redoublant. Ces dispositifs permettent de construire un projet de licence en 4 ans sans notion d'échec. La modularité des parcours demande un travail très important aux services de scolarité et aux équipes pédagogiques, et peut en rebuter certains.

Florence COURTOIS : Plusieurs pistes pour cela : compter le nombre d'ECTS validés par rapport aux ECTS inscrits, et utiliser le contrat pédagogique ConPERE qui pourrait devenir un outil de programmation du plan de formation de l'étudiant.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Il y a une importante réflexion à mener, car des parcours extrêmement personnalisés peuvent poser des difficultés.

J'étais réticente à l'égard des « oui si ». Les résultats sont intéressants mais la logique de Parcoursup reste inquiétante, avec l'obligation pour de très jeunes gens de s'engager dans des parcours très formalisés. A partir de cet accompagnement offert par l'université, la possibilité de construire un autre parcours que celui qui était prévu est peut-être la preuve que nous leur demandons trop tôt de faire un choix. Quels moyens financiers a-t-on donnés aux étudiants pour faire une licence en 4 ans ? Beaucoup de nos collègues pensent que le dispositif devrait être appliqué à tous les étudiants, et pas uniquement à ceux que nous avons préalablement identifiés comme étant les plus faibles.

David DECHENAUD : Il n'y a pas de moyens financiers mis à la disposition des étudiants, hormis la possibilité de bénéficier d'une bourse pour chacune des années d'études. Quant aux moyens donnés aux équipes pédagogiques, nous n'avons pas souhaité traiter cette question au cours de cette présentation car le lien entre les moyens ORE et la réussite des étudiants nous paraissait sujet à caution. Néanmoins, nous pourrions vous présenter l'utilisation des moyens ORE ultérieurement.

Florence COURTOIS : L'enquête a également été menée auprès des étudiants et des responsables pédagogiques engagés dans des dispositifs d'accompagnement qui ne rentrent pas stricto sensu dans le cadre des « oui si » car préconisés après l'inscription. Ces enseignants font partie du réseau de partage d'expérience « oui si ».

David DECHENAUD : Il serait intéressant de mener une enquête auprès des tuteurs : ils ont un rôle intermédiaire, et sont susceptibles d'avoir une perception complémentaire de ce type de dispositifs, notamment par le fait qu'ils entretiennent une relation particulière avec les étudiants, sans doute propice aux retours d'expérience.

Olivier OCCELLO : Je suis tout à fait d'accord. Serait-il possible de

prévoir une présentation comparant les dispositifs « oui si » actuels et les précédents, qui n'étaient pas contraignants ?

Florence COURTOIS : Les « oui si » sont contraignants au moment de l'inscription, mais les équipes pédagogiques n'ont aucun moyen de faire respecter la contrainte après, c'est-à-dire d'obliger les étudiants à suivre le dispositif. Il n'est pas possible d'identifier les étudiants ayant bénéficié d'un tutorat avant 2018-2019. En 2017-2018, plus de 50 % des étudiants étaient défaillants à la fin de la L1, contre 42 % aujourd'hui. Il n'est pas évident de faire un lien entre cette baisse et les dispositifs « oui si » car nous n'avons pas assez de recul.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Présentation des observations de la santé des étudiants de Grenoble**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Réussite en licence : évaluation des dispositifs « Oui si »**
- 6. Questions diverses**

Virginie ZAMPA : J'apprécie beaucoup le fait que nous ayons pris le temps d'aborder des sujets intéressants. Lors de mon précédent mandat, il avait été question de s'intéresser à ce que les membres de la commission avaient à cœur de traiter, et de programmer de temps à autre un de ces sujets à l'ordre du jour. Serait-il possible de mettre de nouveau cela en place ?

David DECHENAUD : Bien sûr. J'en profite pour vous informer que nous allons activer la Commission pédagogique, probablement en janvier, pour examiner un certain nombre de sujets – notamment le contrôle de cohérence des RDE et MCC. J'invite les élus à m'adresser des suggestions de points à inscrire à l'ordre du jour quand ils le souhaitent.

Virginie ZAMPA : Il n'y a pas eu de section disciplinaire depuis plus d'un an, et je crains que nous soyons débordés lorsque cette instance se réunira de nouveau.

David DECHENAUD : Nous sommes toujours à la recherche des personnes nécessaires à la composition de la section disciplinaire. Le fait que cette instance ne puisse pas se réunir est très ennuyeux pour les étudiants qui sont en attente d'une décision.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Nous reformulons notre demande de donner aux organisations étudiantes l'accès aux listes de diffusion étudiantes. Les formations qui ont reçu un avis défavorable du HCERES et de la DGESIP peuvent-elles être maintenues par l'université ?

David DECHENAUD : Je ferai part de la première demande à la Direction générale des services car cela ne relève pas de ma compétence. Si la DGESIP n'accrédite pas une formation, nous ne pouvons pas délivrer de diplôme. Le HCERES a donné un avis favorable pour l'ensemble des mentions, exceptés 2 mentions de licence et 2 mentions de master qui ont reçu un avis défavorable ou réservé. Nous avons répondu à ces avis

début juillet ; le HCERES a fait part de ses avis à la DGESIP qui a maintenu les avis défavorables ou réservés sur ces mentions. Dans le courant de la semaine dernière, la DGESIP nous a demandé quelles réponses nous allons apporter à ces avis, et nous a indiqué qu'en fonction de ces réponses, des échanges en visioconférence seraient organisés avec les conseillers de la DGESIP. Pour l'instant, un seul échange s'est tenu (au sujet d'un DEUST de STAPS), et la DGESIP a finalement donné un avis favorable.

La séance est levée à 19h.

Annexes

- 1 – Lettre du SGEN-CFDT, de l'UNSA et d'Interasso
- 2 – RD du 22 septembre 2020
 - 3a – RDE CEJS
 - 3b – MCC CEJS
 - 3c – RDE DUETI IUT1
 - 3d – RDE DUETI IUT2

ANNEXE 1



À: Président de l'UGA, Administrateur Général de Grenoble-INP

Monsieur le Président, Monsieur l'Administrateur général, chers collègues

Nous savons que vous partagez avec nous le constat d'une charge de travail extrême pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs de nos établissements, charge aggravée dans le contexte de crise sanitaire. Nous partageons également le constat que les conditions budgétaires dont nos établissements ne sont en grande partie pas maîtres ont réduit les recrutements nécessaires de personnel. Nous savons que vos équipes et nos organisations, au delà de divergences existantes, travaillent sur ces enjeux aussi bien localement que par la négociation au niveau national.

Compte tenu cependant de l'acuité de la crise liée à la situation sanitaire, nous demandons une action rapide et ponctuelle pour soulager les personnels et les étudiants les plus en difficulté. Cette proposition ne résoudra pas tous les problèmes de surcharge, mais y contribuera.

Nos organisations revendiquent ainsi une augmentation significative de recrutement d'étudiants-tuteurs chargés du soutien auprès d'étudiants en difficulté mais aussi d'assistance pratique dans le cadre de cours en distanciel (gestion d'une partie de l'organisation, des difficultés individuelles de connexion, assistance au sein de sous-groupes travaillant en autonomie,...). Nous pensons qu'offrir cette possibilité aux équipes pédagogiques peut permettre, dans certains cas, d'améliorer les conditions de travail et d'étude dans l'établissement et de lutter contre le décrochage.

Nous attirons votre attention sur plusieurs conditions pour que ce dispositif réponde aux besoins des étudiants et des équipes :

- une formation adéquate, mutualisée dans la mesure du possible, définie par l'équipe pédagogique concernée ;
- une communication adressée directement aux équipes pédagogiques, signalant l'existence du dispositif, la simplification des procédures du recrutement et de la mise en place du tutorat ;
- une mise à jour plus régulière des pages web d'annonces d'offres d'emploi étudiant ;
- une rémunération maintenue au niveau de celle actuellement en vigueur à l'UGA (18€) et la prise en compte de toutes les heures de travail effectif ;
- un versement rapide des sommes dues aux étudiant.e.s ;
- une reconnaissance pour les membres des équipes pédagogiques du temps de formation et d'encadrement des tuteurs.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette revendication et demeurons à votre disposition pour en discuter plus avant.

Les représentants des syndicats Sgen-CFDT et UNSA et d'InterAsso Grenoble

ANNEXE 2

Le relevé de décisions de la CFVU du 22 septembre 2020 est disponible sur le site intranet

ANNEXES 3

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Faculté de droit de Grenoble

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Certificat d'études juridiques spécialisées

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 19/11/2020

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Alexandre Delmotte

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Enseignement à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	23	133
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois :

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le certificat d'études juridiques spécialisées propose aux étudiants un approfondissement de leurs connaissances juridiques dans quatre domaines du droit :

- Droit public ;
- Droit des affaires ;
- Droit civil ;
- Droit international et européen.

Pour chacun de ces domaines, les étudiants choisissent 5 matières parmi la dizaine proposée, afin d'obtenir une spécialisation à valoriser dans leur secteur professionnel.

Nota bene : Le certificat d'études juridiques spécialisées est un diplôme offrant une spécialisation dans un domaine du droit, que les étudiants peuvent ensuite valoriser auprès de leur employeur ou pour la réussite à un concours. Il ne permet en aucun cas un accès direct en master 1 ou master 2, formations qui ne sont accessibles qu'avec un diplôme de licence 3 ou master 1, ou sur équivalence.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le certificat d'études juridiques spécialisées constitue une formation réservée aux étudiants ayant validé quatre semestres de droit (niveau L2 acquis) ou bien ayant une expérience professionnelle ou une formation équivalente validée par la commission des équivalences.

2.2 Conditions d'admission

Dossiers de candidature

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : mi-octobre à juin

Durée de la formation : 9 mois

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 160 heures maximum (choix de 5 matières)

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC DUCEJS-20-21.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Les étudiants doivent choisir 5 enseignements sur les deux semestres, pour un total de 160h maximum.

Pour chaque matière, il est précisé :

- le niveau du cours (L3 ou M1)
- le semestre auquel le cours se déroule (1 ou 2)

L'évaluation des 5 matières choisies s'effectue selon les mêmes modalités que celles prévues au titre de l'année de Licence 3 ou Master 1 dans laquelle les cours équivalents sont dispensés.

La moyenne générale est calculée par compensation entre les matières.

Pour être déclaré admis au DU, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 10/20.

Toute note égale ou supérieure à la moyenne, obtenue par l'étudiant à une matière est capitalisée et ne peut être repassée. Elle est définitivement acquise.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : non concerné

Rapport de stage : non concerné

Projets tuteurés : non concerné

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Enseignement à distance

Absences aux examens :

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.

L'étudiant absent lors d'un examen est déclaré défaillant. Il sera également défaillant dans l'unité correspondante, au semestre et ne pourra valider son année. A titre exceptionnel, il peut demander au Doyen de la Faculté de lever le constat de défaillance et d'affecter la note de 0 à chacune des épreuves dans laquelle il a été absent. La demande accompagnée de justificatifs doit être formulée, au plus tard, dans un délai de 8 jours suivant l'épreuve.

-Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (E.T.) concerné.

-Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'E.T. concerné.

-Les étudiants en absence justifiée (ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'E.T. concerné.

En cas de défaillance aux examens de la session 1, la défaillance est automatiquement levée par le passage de la session 2 dans les matières concernées.

III. Résultats

Article 5 : Jury

En l'application de l'article L712-2 du code de l'éducation modifié, par décision du Conseil d'Administration de l'UGA du 20 mai 2016, la composition des jurys ayant été déléguée aux directeurs de composantes, le Doyen de la Faculté de droit fixe la composition du jury. Les jurys comprennent au moins trois membres notamment des professeurs, des maîtres de conférences ou des personnels assimilés.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des "points-jury au total de l'année.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 60 points sur 120, ce qui correspond à une moyenne générale de 10/20.

L'obtention du DU CEJS est assortie de mentions attribuées de la manière suivante :

- moyenne générale comprise entre 10 et 11,99 : Mention Passable
- moyenne générale comprise entre 12 et 13,99 : Mention Assez-Bien
- moyenne générale comprise entre 14 et 15,99 : Mention Bien
- moyenne générale égale ou supérieure à 16 : Mention Très Bien

Article 7 : Redoublement

Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.

Les matières sont définitivement acquises. Elles ne peuvent pas être repassées.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 225 €

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1200€ (pour ceux qui ont un financement)

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pas de dispositions spécifiques

Les matières sont issues de L3 EAD ou M1 EAD

Les matières sont issues de L3 EAD ou M1 EAD

Les matières sont issues de L3 EAD ou M1 EAD

Commentaires : Les étudiants doivent choisir 5 enseignements sur les deux semestres, pour un total de 160h Les matières sont issues de L3 EAD ou M1 EAD

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Institut universitaire de technologie 1 (IUT 1)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales - DUETI -

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 15 septembre 2020

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Jean-Marc THIRIET

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel ou distanciel en cas de crise sanitaire

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	49	46
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois :

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DUETI permet à l'étudiant de poursuivre sa formation dans sa spécialité en milieu universitaire étranger et de maîtriser la langue étrangère de spécialité.

Ce diplôme valide une poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger. Concernant le cursus académique, l'étudiant doit avoir accompli la totalité de la scolarité pendant toute la durée de l'année universitaire et avoir satisfait aux épreuves de contrôle organisées par l'établissement d'accueil dans le cadre du cursus prévu.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le candidat doit être titulaire d'un DUT.

2.2 Conditions d'admission

Le candidat doit être inscrit à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur avec lequel l'IUT1/UGA ont conclu des relations de coopération et d'échanges (dans le cadre des programmes ERASMUS et autres).

Dans le cas où il n'y a pas d'accord avec l'université d'accueil, le candidat devra obtenir un avis favorable de son chef de département d'enseignement d'origine après étude du cursus envisagé.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : année universitaire

Durée de la formation : une année universitaire

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation :

Nombre d'ECTS : 60

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pour le mémoire ou autre exercice de communication (vidéo, poster), le choix du sujet est laissé à l'étudiant. Il porte sur une des disciplines du cursus suivi dans l'université d'accueil. Il est approuvé par le chef du département d'origine ou le correspondant Relations Internationales. Il présente un caractère technologique, scientifique ou un intérêt professionnel.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : Le stage à l'étranger ne fait pas partie classiquement du DUETI et n'est pas requis. Toutefois si le parcours s'y prête et qu'il est de l'intérêt de l'ensemble des parties (étudiant, partenaire, IUT1), nous pouvons accepter dans le cadre du DUETI un stage en entreprise ou dans l'institution d'accueil d'un maximum d'un semestre, pour un volant d'ECTS maximal de 30 ECTS. Ce stage doit faire partie du programme d'études négocié avec le partenaire pour valider le DUETI.

Durée : négociée dans le cadre du programme d'étude

Période du stage : négociée dans le cadre du programme d'étude

Modalité de stage : négociée dans le cadre du programme d'étude

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage : A définir dans le programme d'études (si stage)

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Les règles d'assiduité sont celles de l'université d'accueil.

Absences aux examens :

Se reporter au RDE de l'université d'accueil

III. Résultats

Article 5 : Jury

Jury la première quinzaine de juillet.

Jury de rattrapage début septembre.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DUETI est délivré sous deux conditions :

- Validation d'un nombre de crédits équivalent à 60 ECTS dans l'université d'accueil. Ces crédits devront être de niveau L3, au minimum pour l'équivalent de 54 ECTS. Les autres crédits pourront être utilisés pour des cours de langue ou d'ouverture jusqu'à l'équivalent de 6 ECTS, avec l'accord de l'équipe pédagogique.
- Obtention de la moyenne de 10/20 au mémoire : un mémoire signifie ici un rapport au sens classique ou un autre exercice de communication de type vidéo (ma mobilité en 80 secondes) ou poster, après acceptation par l'équipe pédagogique.

Pour l'étudiant ne remplissant pas les conditions du point ci-dessus, le jury pourra proposer une session de rattrapage incluant une soutenance orale.

L'étudiant doit valider l'équivalent de 60 ECTS (ou valider le diplôme sur une formation diplômante) selon le système de notation de l'université d'accueil.

Article 7 : Redoublement

En cas d'échec à une ou plusieurs des épreuves de contrôle de l'établissement d'accueil, le jury pourra autoriser, à titre exceptionnel, la réinscription au DUETI avec acquittement des droits universitaires.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : Droit national licence.

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

A titre exceptionnel pour l'année 2020/2021, dans le cas où l'accueil au premier semestre en présentiel par l'université partenaire n'est pas possible :

- l'étudiant pourra être amené à suivre, au premier semestre, la formation à distance proposée par l'université partenaire

Dans le cas où l'université partenaire ne propose pas de formation en distanciel :

- l'étudiant pourra suivre en France, au premier semestre, une formation en relation avec sa mobilité, soit dans le cadre d'une double inscription dans une L3 de l'UGA (dans le respect de la procédure détaillée dans la note de cadrage relative aux admissions), soit dans le cadre d'une formation de niveau L3 ou LPro à caractère international,

- l'étudiant pourra être autorisé à effectuer un stage au cours du premier semestre, de préférence avec une dimension internationale.

Le stage ne pourra s'effectuer que dans le cadre des mesures prises par l'établissement au regard de la situation pandémique.

Ce stage fera l'objet d'un mémoire et d'une soutenance.

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : DU Etudes Technologiques Internationales (DUETI)

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 15 septembre 2020

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Les chefs de département (coordination assurée par le service RI de l'IUT)

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel ou distanciel en cas de crise sanitaire

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	106	80
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois :

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Ce DU permet une poursuite d'études post-DUT dans le cadre des échanges internationaux. Le DUETI est proposé par de nombreux IUT en France, dont les trois IUT de l'UGA (les IUT qui ne proposent pas le DUETI proposent des solutions similaires sous une autre appellation).

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Être inscrit en DUT à l'IUT2 (deuxième année ou année spéciale) ; de façon exceptionnelle un étudiant de LP avec un projet professionnel en lien avec l'international peut être autorisé à intégrer le DUETI.

2.2 Conditions d'admission

Entretiens avec les responsables RI de chaque département et la responsable RI de l'IUT2 et étude du dossier académique.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : année universitaire

Durée de la formation : Deux semestres

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : sans objet

Nombre d'ECTS : 60 ou équivalents (délivrés par l'université d'accueil)

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Session unique

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

A titre exceptionnel pour l'année 2020-21, le semestre d'automne pourra être suivi dans le cadre du DU Business Administration, dans le cas où ce semestre serait annulé par l'université partenaire d'accueil sans proposition de formation en distanciel.

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage :

Période du stage : Entre la fin du séjour à l'étranger et la fin de l'année universitaire (en aucun cas au-delà du 30 septembre)

Modalité de stage : A titre exceptionnel pour l'année 2020-21, l'étudiant pourra être autorisé à effectuer un stage d'une durée de 3 mois, dans le cas où la formation à l'étranger serait annulée par l'université partenaire d'accueil sans proposition de formation en distanciel.

Ce stage fera l'objet d'un mémoire et d'une soutenance.

Le stage ne pourra s'effectuer que dans le cadre des mesures prises par l'établissement au regard de la situation pandémique.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Un mémoire dont le thème et la langue de rédaction sont définis conjointement par l'étudiant et le responsable RI de son département doit être déposé avant le 31 août. Passée cette date, le mémoire ne sera pas noté, ce qui empêchera la délivrance du DU.

Rapport de stage : Le cas échéant.

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'étudiant doit valider l'équivalent de 60 ECTS (ou valider le diplôme sur une formation diplômante) selon le système de notation de l'université d'accueil. Les règles d'assiduité sont celles de l'université d'accueil.

Absences aux examens :

Les règles sont celles de l'université d'accueil.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DUETI est délivré sous deux conditions :

- validation de l'équivalent de 60 ECTS dans l'université d'accueil
- obtenir la moyenne (10/20) au mémoire

Article 7 : Redoublement

Un redoublement "administratif" est permis aux étudiants qui effectuent le DUETI dans l'hémisphère sud (Australie...) car l'ordre des semestres est inverse au nôtre. Les étudiants sont ainsi amenés à effectuer leur semestre 1 au printemps n et le semestre 2 à l'automne n+1.

Le redoublement pédagogique n'est pas de droit.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : droits nationaux + 200€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération : 100€ pour les boursiers

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

L'ensemble des enseignements est suivi à l'étranger.